



HAL
open science

Spicilèges dans l'œuvre de la Grande Réformation de Louis de Froidour au XVIIe siècle

P. Chabrol

► **To cite this version:**

P. Chabrol. Spicilèges dans l'œuvre de la Grande Réformation de Louis de Froidour au XVIIe siècle. *Revue forestière française*, 1962, 6, pp.494-510. <10.4267/2042/24471>. <hal-03386239>

HAL Id: hal-03386239

<https://hal.science/hal-03386239v1>

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

SPICILÈGES DANS L'ŒUVRE DE LA GRANDE RÉFORMATION DE LOUIS DE FROIDOUR AU XVII^e SIÈCLE

PAR

P. CHABROL

Conservateur des Eaux et Forêts à Carcassonne

AVANT-PROPOS

En m'invitant à participer au cycle de conférences sur l'histoire forestière, M. le Directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts m'a fait un grand honneur dont j'ai mesuré tout le prix. Je viens donc de ma lointaine province, — qui symbolise pour plus d'un économiste le « désert français » typique —, pour essayer de *glaner* devant vous quelques idées cueillies dans une œuvre monumentale du XVII^e siècle encore assez mal connue.

A vrai dire, c'est le privilège de l'âge qui me ramène à Nancy, trente et un ans après avoir quitté les bancs de ma vieille et chère Ecole. PEGUY l'a bien dit quelque part dans sa « CLIO », tout autant « adorable » que celle de GIRAUDOUX : « Le quarantenaire « (c'est-à-dire le fameux homme de quarante ans!) ne devient pas « cinquantenaire (nous dirions moins bien aujourd'hui quinquana-« génaire ! : il devient historien ». Je suis donc devenu *historien...*, même chevronné si je me réfère à mon état civil !

Mais le vieux nourrisson de la fille aînée de Mnémosyne que je suis désormais a eu surtout la bonne fortune de fréquenter à Toulouse un réel historien forestier qui, pendant dix années d'une retraite studieuse, a dépouillé, de 1942 à 1952, les documents d'archives dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui et rédigé d'innombrables notes et références dont je suis le dépositaire testamentaire : l'Inspecteur Principal des Eaux et Forêts Charles DUPONT a vécu pendant cent vingt mois dans l'intimité quotidienne de ceux qui, au XVII^e siècle, ont eu la lourde mission de remettre de l'ordre dans les exploitations désordonnées et abusives de la forêt languedocienne.

En fait, Charles DUPONT fut surtout un « mémorialiste » au sens où l'entendait PEGUY lorsqu'il écrivait : « l'histoire est tousjours des grandes manœuvres, la mémoire est toujours de la « guerre »

Charles DUPONT n'est pas sorti des papiers de la réformation. Il s'est, pendant dix ans, battu contre eux, comme il s'est colleté avec les détracteurs contemporains de l'œuvre de la réformation. C'était d'ailleurs un guerrier par tempérament et je me devais aujourd'hui de rendre un pieux hommage à sa mémoire dans cette ville où, lui aussi, a appris à aimer son beau métier de forestier. Quant à moi, je me bornerai à faire quelques « grandes manœuvres » à propos de la réformation du XVII^e siècle dans le Languedoc.

*
**

« ... Ainsi la *vision du passé* est-elle nécessaire à notre vie. Elle seule adoucit la tristesse des éternelles décompositions par la consolation des *éternels retours*. »

Friedrich SIEBURG (Napoléon).

C'est à l'année 1661 que l'on peut faire remonter l'origine de la grande réformation au XVII^e siècle qui eut pour conclusion la fameuse « Ordonnance de Louis XIV, Roi de France et de Navarre, sur le fait des Eaux et Forests, donnée à Saint-Germain en Laye, au mois d'août 1669 ». Colbert venait d'être nommé Contrôleur Général des Finances et son attention fut bientôt attirée sur l'état du domaine forestier du royaume. L'avocat général des Eaux et Forêts de France, le sieur LEVASSOR, adressait, en effet, cette même année 1661, une lettre et un mémoire alarmants sur la situation forestière de la France.

D'autre part, Louis XIV tenait à reconstituer ses flottes sans être obligé de rechercher à l'étranger les bois nécessaires aux constructions navales (1). Dès le mois d'octobre 1661 un arrêt du Conseil d'Etat prescrivit aux Grands Maîtres de procéder d'urgence à une enquête sur les forêts royales soumises à leur gestion. Les résultats de ces investigations parurent insuffisants et, comme il importait de mettre un terme aux abus menaçant de tarir une des sources de la prospérité du pays, une *Réformation Générale des Eaux et Forêts de France* fut décidée.

C'est en 1665 qu'on relève les premières mesures se rapportant à la réformation de la Grande Maîtrise de Toulouse, située dans le ressort du Parlement de Toulouse, c'est-à-dire dans les départe-

tements ou partie des départements actuels : Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne (p^{ie}), Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron, Lozère, Haute-Loire (p^{ie}), Ardèche, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales (p^{ie}), Tarn, Aude, Ariège et Haute-Garonne.

Tous les documents ayant servi à cette vaste enquête (2) sont conservés à Toulouse :

1 — dans les Archives départementales de la Haute-Garonne où sont déposés 29 volumes numérotés et paraphés, plus 176 cartons renfermant 1 989 dossiers relatifs à la réformation ;

2 — à la Bibliothèque Municipale de Toulouse qui possède, dans sa Réserve, les documents laissés par le Grand Maître Louis de FROIDOUR. Ces documents, reliés plus tard par l'Abbé d'HELIOT en une cinquantaine de volumes (inscrits sous les numéros 599 - 600 - 603 - 643 à 689) sont classés avec les manuscrits précieux de la Réserve et constituent une documentation forestière de réelle importance.

Le 2 juin 1665 la réformation débute dans la Grande Maîtrise de Toulouse par la désignation des Intendants de BEZONS et TUBEUF en qualité de Commissaires Réformateurs, avec le sieur de HERICOURT comme Procureur. Le 3 mars 1666 Louis de FROIDOUR, qui devait attacher son nom à cette remarquable restauration, leur fut adjoint en qualité de Commissaire. Il pouvait, séparément ou conjointement avec les deux autres Commissaires, instruire et juger les instances qui devaient avoir deux objectifs principaux :

1° rétablir les forêts du domaine du Roi, aliénées ou réservées, lorsque les coupes en appartenaient encore à sa Majesté ;

2° rétablir les forêts appartenant aux Ecclésiastiques, Communautés, Gens de main-morte et toutes les forêts sur lesquelles le Roi avait droit de guerie ou de tiers et danger (3).

Dès octobre 1665, le Commissaire TUBEUF prit une ordonnance pour inviter tous les prétendants à des droits ou à des privilèges quelconques sur les forêts de la Grande Maîtrise à remettre au greffe de la Commission de réformation les originaux de leurs *titres*. En même temps, il défendait à tous ces prétendants d'exercer des droits sur ces forêts déclarées *closes* jusqu'à nouvel ordre, et cela sous la responsabilité des officiers des Eaux et Forêts chargés de l'exécution de cette ordonnance.

La réformation pouvait donc débiter dans l'ordre et dans la paix... du moins en principe ! Elle fut pratiquement l'œuvre de Louis de FROIDOUR qui, arrivé à Toulouse le 8 août 1666, ne perdit pas de temps pour commencer ses tournées et ses enquêtes, puisqu'il prit la route dès le 26 août 1666 !

Le lieu n'est pas de suivre ce grand réformateur dans ses pérégrinations, souvent savoureuses, toujours fructueuses et qui durèrent pendant *sept années*.

C'est en 1673 seulement que se terminèrent, en effet, les opérations de réformation dans la Grande Maîtrise de Toulouse: le 13 février 1673 Louis de FROIDOUR fut investi des fonctions de Grand Maître, tandis qu'il achevait son rôle de Commissaire Réformateur.

Un procès-verbal de réformation générale fut clos le 21 juillet 1673 et chaque maîtrise particulière reçut un extrait de ces documents pour les forêts dont elle avait la gestion. En même temps qu'un *volume*, chaque destinataire recevait un rouleau de *plans* de forêts et un « *piéd de Roi* » servant d'étalon pour les mesurages.

Dans les archives de la réformation il existe 950 procès-verbaux de mesurage et 1 008 plans correspondant à 194 593 arpents (4) de forêts royales, 261 889 arpents de bois communaux et 52 527 arpents pour la fraction des bois des seigneurs particuliers, soumis, pour des motifs divers, aux opérations de la réformation.



Il est alors tentant, pour le forestier, — biologiste par formation, historien par vocation et cartographe par tempérament —, d'essayer de tirer parti de cette volumineuse documentation que représentent les plans, les procès-verbaux de mesurage et les procès-verbaux de visitation des forêts languedociennes au temps de la réformation. On peut ainsi mettre en relief l'action du *facteur temps* (5) dont la fonction est prépondérante dans l'évolution de la végétation naturelle. A vrai dire, il s'agit ici d'un temps réduit, d'un temps historique, à l'échelle de l'homme contemporain, puisque les interprétations des documents dont on dispose ne permettent pas de remonter au delà de trois siècles. Mais il est incontestable qu'il est possible cependant de dégager l'influence de l'homme depuis trois cents ans dans de nombreuses transformations du paysage végétal de notre région.

Sans doute, les plans dont on dispose n'ont pas atteint le « stade de maturité cartographique » (6) qui est l'expression synthétique finale vers laquelle tendent les travaux des phytocartographes modernes. Beaucoup de ces plans de la réformation ne sont que des croquis ou parfois même de simples images dont la naïveté touchante ne revêt aucun caractère scientifique. Il faut délibérément écarter ces documents primitifs pour ne retenir, dans son étude, que les plans d'arpentage dignes de cette appellation. Ils sont d'ailleurs nombreux dans les archives de la réformation, car les arpen-

teurs, sous la surveillance constante des Commissaires Réformateurs chargés d'appliquer les strictes instructions de COLBERT (7), ont toujours pris un soin particulier à reporter sur leur plan les *limites exactes* des forêts qu'ils mesuraient. On peut ainsi, assez facilement, découvrir l'extension ou la régression depuis trois cents ans de certains massifs boisés pyrénéens. Un bel exemple est fourni par l'étude du plan des forêts de la *vallée de Bethmale*, dans l'Ariège. Dans les cartons de la maîtrise de Comminges (O₃), il existe un plan dressé le 24 octobre 1669 par un nommé HELLIES qui a levé 2 724 arpents de terrain appartenant aux habitants de la vallée de Bethmale. Ce plan, colorié, est divisé en quartiers qui portent chacun une lettre correspondant à une description exacte des cantons parcourus (8) : le tracé précis et le dessin régulier traduisent le soin qu'a pris l'opérateur pour fixer les limites de son arpentage. Si l'on a la curiosité de comparer ce plan à une photographie aérienne de la région, on est surpris de voir le nombre de conclusions intéressantes qu'on peut en dégager et qui permettent de se faire une idée correcte de l'évolution de l'équilibre agrosylvo-pastoral de cette vallée autrefois assez prospère, mais dont les habitants n'ont plus aujourd'hui que des souvenirs folkloriques à évoquer, grâce aux chatoyants costumes qu'ils arborent et aux longs sabots pointus qu'ils chaussent à l'occasion des fêtes cantonales !

On peut d'ailleurs aller beaucoup plus loin dans l'interprétation de ces vieux documents si l'on prend la précaution de faire « parler » en même temps les plans d'arpentage et les procès-verbaux de visitation qui sont, en quelque sorte, les rapports de constat de l'état des forêts visitées par les réformateurs.

L'examen parallèle de ces deux documents permet d'étudier :

A) d'abord la répartition des principales essences forestières il y a 300 ans dans le Languedoc,

B) ensuite, par voie de conclusion, la progression ou la régression de certaines de ces essences,

C) enfin, en concentrant ses faisceaux d'investigation historique sur quelques points particuliers, l'évolution de certains massifs forestiers importants.

A. — Répartition des essences forestières

Les procès-verbaux de visitation de la réformation mentionnent les essences suivantes : Pins - Sapin - Hêtre - Chênes - Essences diverses (dont le Charme - le Frêne - l'Orme - l'Erable - le Til-leul - le Noyer et le Cerisier).

On a pu brosser récemment l'esquisse d'une répartition des essences forestières (9) dénombrées dans les procès-verbaux de visitation du XVII^e siècle. L'emplacement précis des stations décrites par les réformateurs ou leurs aides a pu être reporté sur une carte, ce qui permettra ultérieurement une comparaison fructueuse avec les modernes cartes de végétation. *Un doute subsiste cependant en ce qui concerne les Pins et les Chênes.* Les procès-verbaux de visitation ne font état que de Pins (sans autre précision) ou parfois de Pin sauvage ou Pin de montagne. Quand on connaît les « réflexions de forestiers » qu'ont pu faire Ph. GUINIER et J. POURTET (10) sur les variations du *Pinus montana* Mill. du Tyrol au Briançonnais, on serait tenté de vouloir reprendre leurs savantes digressions à propos des Pins de montagne dans la Grande Maîtrise de Toulouse au XVII^e siècle. Mais on est arrêté, dès le début, par l'emploi trop général du mot « Pin » qui désigne, en fait, beaucoup de choses! Et pourtant, connaissant le caractère « d'intrus » que présente le Pin sylvestre dans la flore (11), on aimerait par exemple pouvoir, en tenant compte de l'extension de cette essence au XVII^e siècle, expliquer l'aire de répartition des fameuses « Pinouses » du pays de Quillan, dans l'Aude, et des grandes surfaces de l'étage du Pin sylvestre sur les soulans du Massif de Madres dans les Pyrénées-Orientales, dont la carte au 1/200 000 de la végétation de la France (feuille n° 78 de Perpignan) donne la zone d'extension. On pourrait aussi comprendre, — peut-être —, le rôle que le Pin sylvestre semble avoir joué dans le développement de la forêt en Espagne et confirmer (ou combattre) l'opinion de l'auteur espagnol Ignacio OLAGÜE (12), qui n'hésite pas à parler de la « fuite » du Hêtre devant le Pin sylvestre, et à faire passer ainsi un souffle de grandes invasions sur les cimes de plus en plus rares des malheureux Fayards de son pays! Mais hélas, ce rêve ne peut devenir une réalité et il faut, surtout, s'abstenir de demander à ces documents d'histoire plus qu'ils ne peuvent donner.

Même incertitude à propos des Chênes dont plusieurs espèces ou variétés sont représentées dans la Grande Maîtrise de Toulouse. Malheureusement, les appellations de Chêne pédonculé - Chêne rouvre - Chêne pubescent ne furent pas distinguées dans les procès-verbaux de visitation (et pour cause!). D'autre part, les expressions de « Chêne noir » et de « Chêne blanc », qui ont des significations botaniques bien différentes suivant les lieux de leur emploi, et qu'on retrouve parfois dans certains procès-verbaux, doivent être soigneusement interprétées pour ne pas prêter à des confusions regrettables (13).

On voit donc avec quelles précautions il faut manier ces outils de travail que sont les procès-verbaux de visitation.

**B. — Progression ou régression
de certaines essences forestières
depuis le XVII^e siècle**

Plus facile cependant est l'utilisation des renseignements historiques de la réformation quand on essaye de comprendre le sens de l'évolution (progressive ou régressive) de certaines essences forestières. Trois exemples sont caractéristiques à ce sujet: ils se rapportent au Charme, au Hêtre et au Sapin.

a) *Le Charme.*

Si la région toulousaine est le vrai « pays de cocagne » (14), c'est pourtant une contrée qui manque de Charme... au sens botanique du terme! On sait, en effet, que le Charme (*Carpinus Betulus* L.) est « une plante médio-européenne qui donne un curieux « exemple de progression arrêtée vers le Sud-Ouest » (GAUSSEN - 1931).

L'examen détaillé des procès-verbaux de visitation de la réformation a permis de montrer (15) que le Charme:

- aurait disparu de certains massifs où il était signalé au XVII^e siècle;
- serait apparu, au contraire, dans d'autres massifs où il était inconnu au XVII^e siècle.

Si l'on se rappelle que ce sont plus les propriétés du sol que le climat qui limitent l'extension du Charme, et si l'on étudie l'évolution historique des sols où le Charme a pu apparaître ou disparaître depuis le XVII^e siècle (16), on arrive à cette conclusion qui n'est paradoxale qu'en apparence: la connaissance parallèle de l'histoire et de la géologie permet, dans beaucoup de cas, de comprendre l'évolution capricieuse de cette essence qui, si elle fut toujours considérée comme indésirable par le forestier du Nord et de l'Est de la France, peut avoir un rôle important à jouer dans l'équilibre de certains peuplements forestiers du Sud-Ouest de notre pays (17).

b) *Le Hêtre.*

Mais c'est dans l'étude du Hêtre et du Sapin que le forestier, qui se veut historien, trouve d'exaltantes satisfactions qui deviennent plus enivrantes encore quand on remonte plus avant le cours des âges: une sorte de « mal des montagnes » dans le temps risqué même de faire perdre la raison au mieux sustenté... s'il n'y prend garde!

Le Hêtre existait presque partout, soit à l'état de massif, soit plus ou moins disséminé sur les montagnes et les basses montagnes de la Grande Maîtrise de Toulouse. On le trouve dans toutes

les maîtrises (Quillan - Pamiers - Comminges - Tarbes - L'Isle Jourdain - Montpellier - Castelnaudary - Toulouse) et même dans cette maîtrise de Villeneuve-de-Berg où sa présence actuelle (18) dans les bois de la Chartreuse de Valbonne pose une angoissante énigme qui trouble, et continuera de troubler longtemps encore, le sommeil de plus d'un forestier ! Une copieuse littérature est d'ailleurs née des fiévreuses méditations des uns et des autres sur ce thème shakespearien (19)

Quoi qu'il en soit, le Hêtre est décrit (20) dans les documents de la maîtrise de Villeneuve-de-Berg : on le trouve, en mélange avec le Sapin, dans les bois de la Fage appartenant à l'Evêque du Puy, dans le domaine du Commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, dans les bois du Commandeur de La Villatte, dans les forêts des Chartreux de Bonnefoy (près du Gerbier des Joncs en Vivarais) dans les bois des Abbayes de Chambon et de Mazan, tantôt pur, tantôt à l'état de mélange avec du Sapin. On le voit encore en taillis chez les Chartreux de Coucouron et à l'Abbaye de Cruas (dans le canton de Rochemaure), cette fois en liaison avec le Chêne blanc et le Chêne vert. Mais *point de Hêtre à la Chartreuse de Valbonne* qui fut arpentée et visitée du 28 janvier au 18 février 1670 par les arpenteurs Louis Jean TALON, Jacques TARDIEU et Jean TISSEROND : les Archives Départementales de la Haute-Garonne gardent la trace de ces travaux dans le carton D-28 de la maîtrise de Villeneuve-de-Berg (21).

Si l'on compare alors le plan dressé en 1670 au plan de la forêt domaniale de Valbonne qui figure dans l'étude de 1930 des forestiers FLAUGÈRE et JOUBERT, on est, pour le moins, étonné de constater qu'en 1930 le Hêtre se trouve dans les environs immédiats de la Chartreuse, située, elle-même, au cœur d'une zone déboisée dont la délimitation avait été faite d'une façon très précise par TALON, TARDIEU et TISSEROND en 1670. On comprend mal comment ces excellents arpenteurs, dont le plan est d'une précision minutieuse, auraient pu côtoyer des peuplements de Hêtre, même rabougris, sans les noter au passage dans leur procès-verbal de visitation. Faut-il en conclure avec le « sceptique » COINTAT que le Hêtre de Valbonne est un enfant des moines modernes et non une relique glaciaire ? On aimerait remonter plus loin dans l'histoire de la Chartreuse de Valbonne. Or, il semble que nous soyons démunis de tout document relatif à ce domaine religieux : en fait d'archives il ne subsiste qu'une série de rôles des pensions servies à la Chartreuse de 1612 à 1790 (H 799 - 807) et l'état du mobilier qui s'y trouvait en 1790 (H. 462). Le tout fut vendu aux enchères en 1792, les titres féodaux et archives, dont plus de 400 registres, brûlés en 1793 (22). COINTAT a bien écrit que « d'autres faits sont troublants et tendent à montrer que le hêtre n'exis-

taut pas avant 1750 » et l'historien est alors près de penser qu'on a planté du hêtre à la Valbonne, comme on a planté du Charme au monastère de San Juan de la Peña en Aragon!

Retenons simplement ici que le Hêtre est absent dans les travaux de la réformation de Louis de FROIDOUR relatifs à la Chartreuse de Valbonne, et que cette absence ne saurait être interprétée comme une simple omission. Même lorsqu'il est à l'état sporadique ou dégradé, le Hêtre est signalé et la mention de sa présence est un renseignement de choix qui permet de faire une étude précise de l'évolution progressive de cette essence (23).

c) *Le Sapin.*

Le Sapin, dans les Pyrénées, se trouve, d'abord, naturellement dans les parties supérieures de la zone forestière où le néophyte a coutume de situer le traditionnel arbre de Noël de son enfance. Mais ce serait mal connaître le Midi languedocien que de croire que cette règle n'admet pas son contraire. On ne doit pas oublier qu'on est en plein pays cathare et que l'opposition de deux principes est ici une vérité première..., comme toutes les vérités! C'est pourquoi on trouve le Sapin à basse altitude et, en particulier, dans le département de l'Ariège, dans la région de *Sainte-Croix-Volvestre*, à 370 m d'altitude seulement. Cette sapinière de « bas étage » a d'ailleurs fait couler beaucoup d'encre sans que le problème de sa conservation ait été résolu pour autant!

Dans son important ouvrage sur « la végétation de la moitié orientale des Pyrénées » (1926), GAUSSEN écrit à ce propos: « Un « bel exemple de forêt conservée est celui de Saint-Croix-Volvestre. Il a fallu évidemment des circonstances particulières « pour qu'une forêt de Sapin aussi facilement exploitable n'ait « pas été détruite depuis longtemps ». Sans insister sur les conditions de la donation de la forêt de Sainte-Croix par GENTILE de GENSAC aux religieuses de l'Ordre de Fontevrault le 12 février 1263, GAUSSEN laisse à penser que le règlement de la réformation du XVII^e siècle, mettant en réserve cent arpents de Sapin, aurait favorisé le maintien de cette essence dans la forêt.

L'étude des dossiers de la réformation ne donne cependant pas la certitude que la forêt de Sainte-Croix ait été, quelquefois, « religieusement » respectée.

Dans son procès-verbal de visitation du 22 août 1667, Louis de FROIDOUR, *lui-même*, décrit la forêt comme un massif de 300 arpents comprenant 3 triages:

- 150 arpents de Sapins de belle venue (de 20 à 40 ans), de 1 à 3 pieds de grosseur, avec quelques arbres de belle hauteur, mais en petit nombre;

- 100 arpents de futaie de Chêne, de 3 à 6 pieds de tour (quelques-uns gelés) constituant un peuplement clairsemé et abroué par le pâturage. En outre, le tiers de cette surface est coupé en délit à 2 pieds de terre!
- 50 arpents de Hêtre en futaie de 60 à 80 ans.

Si l'on ne retient que la description du peuplement de Sapin, on voit qu'il s'agit d'arbres jeunes et de faible diamètre (10 à 32 centimètres).

Un nouveau procès-verbal de visitation fut dressé le 23 avril 1668 par Bernard FERRAN de Martres Tolosane et Pierre FERRAN. Le document mentionne les mêmes essences et fixe à 336 arpents la surface totale, dont 112 arpents seraient en Sapin.

Malgré les divergences de superficie (erreur fréquente à l'époque où l'on omettait souvent de déduire de la superficie totale les surfaces intérieures au peuplement forestier, mais souvent défrichées et cultivées), on peut admettre que les deux procès-verbaux ne se contredisent pas.

Mais, à *aucun moment*, il n'est fait mention d'une protection particulière des Sapins de Sainte-Croix. Bien au contraire, les titres présentés au Commissaire Réformateur font état de dégradations commises au cours des âges (1628 - 1646 - 1648 - 1666). D'autre part, à plusieurs reprises, intervinrent des transactions entre les Religieuses et les populations locales (1514 - 1584 - 1649) qui prouvent bien que la forêt de Sainte-Croix Volvestre était loin d'être une « Réserve naturelle » inviolée. Si la « clôture » de la forêt fut prononcée par l'Abbesse en 1666, c'est sur les sages conseils du propre frère de la Supérieure du Couvent, le Marquis de Rabat, qui se souciait fort peu de voir sa sœur engager, à son tour, la lutte avec le Grand Maître Réformateur contre lequel il se battait déjà ! Il faut donc chercher ailleurs que dans un aménagement traditionnellement sévère les raisons du maintien du Sapin à Sainte-Croix. En fait, il s'agit d'une véritable race physiologique dont les conditions de régénération sont différentes de celles du Sapin des Vosges. Il faut croire à une puissance remarquable d'ensemencement, même en plein découvert (24), et même malgré les abus d'exploitation, car la forêt de Sainte-Croix ne fut pas mieux protégée après la Réformation qu'avant (25).

Quoi qu'il en soit, ces résineux firent belle impression sur Louis de FROIDOUR qui voyait les premiers sapins de sa vie de pyrénéen à Sainte-Croix Volvestre où il fut provisoirement guéri d'une violente attaque de goutte en mettant pied à terre dans l'infâme cabaret de Sainte-Croix où les religieuses avaient eu la délicate attention de lui envoyer du beurre et des confitures ! Tant il est vrai que la crainte du Commissaire Réformateur est bien le commencement de la sagesse !

C. — Etude de l'évolution de certains massifs forestiers importants

On sait qu'aménager une forêt c'est prévoir, pour l'*avenir*, des exploitations régulières dans un peuplement dont l'état *présent* n'est que la conséquence des opérations culturelles *passées*. L'aménagiste doit donc être atteint de strabisme divergent et, tandis que ses deux pieds arpentent solidement le parcellaire de la forêt, il jette un regard sur les fruits de demain qui dépasseront (il l'espère!) les promesses des fleurs qu'il respecte aujourd'hui. En même temps, il ouvre son œil d'historien sur les documents que son flair d'archiviste lui a fait découvrir dans les papiers poussiéreux que personne ne consulte. Et, dans cette position inconfortable, — qui l'apparente au martyr —, le forestier essaie de comprendre le présent et de préparer l'avenir, à la lumière du passé.

Ce voyage simultané dans le temps et dans l'espace est réalisable dans les grands massifs forestiers qui ont fait l'objet des travaux de la réformation du XVII^e siècle dont on a pu dépouiller les papiers. Un seul exemple illustrera cette possibilité: l'étude historique du traitement de la *forêt domaniale de la Grésigne* (26). Dans le département du Tarn, ce peuplement domanial de près de 3 500 hectares se situe à la limite méridionale d'extension du Chêne Rouvre à l'état de massif. A vrai dire, le maintien de cette essence est un perpétuel exercice d'équilibre biologique, tant les conditions naturelles de régénération sont défavorables au Rouvre. Et il semble que l'homme ait compliqué à plaisir ce difficile problème en maltraitant la forêt de Grésigne depuis des siècles. Mais quelles preuves peut-on découvrir de ces mauvais traitements? Elles sont inscrites dans le volume 130 et dans les cartons 9, 10. et 11 de la réformation de la maîtrise de Toulouse.

On peut ainsi mettre ses pas dans ceux du Grand Maître Enquêteur Réformateur Louis de FROIDOUR qui, du 9 octobre 1666 (entre 10 et 11 heures du matin pour être précis!) au 11 octobre 1666 visita la totalité des quatre garderies de la forêt de Grésigne. La description détaillée du peuplement forestier est fournie par le procès-verbal de mesurage du 4 novembre 1666 pour lequel furent commissionnés par FROIDOUR les arpenteurs Jean BOURRAL, Jean BUFFEL et Gabriel DELAYRE.

Et si l'on est persévérant, on peut, à partir de l'une quelconque des bornes mises en place en forêt de Grésigne d'après le « plan et figure géométrique » qui dort dans le carton 9 sous la rubrique K, depuis 1666, retrouver *toute* l'histoire de la forêt du XVII^e siècle à nos jours. L'Inspecteur Général des Eaux et Forêts NOËL, — cet homme de l'Est que les hasards de la dernière guerre avaient conduit dans notre Midi languedocien, où il eut la révélation de vraies forêts... comme chez lui —, avait raison d'écrire: « les premières

« données sur le traitement de la forêt domaniale de Grésigne remontent au milieu du XVII^e siècle... Cette première trace écrite et précise du traitement du massif n'a pu être retrouvée dans les archives forestières ; c'est une lacune regrettable... la recherche (de ce document) vaut la peine d'être effectuée avec soin, car ce passé peut éclairer le présent ».

Oui, le passé de la Grésigne éclaire bien son présent et, sans donner les solutions au délicat problème de la régénération du Chêne Rouvre, met le forestier en mesure de découvrir les éléments essentiels de la question et de comprendre comment il faut orienter les travaux sur le terrain.

Lorsque le 8 octobre 1666, Louis de FROIDOUR quitta sa résidence de l'hôtel de la Croix Verte à Albi pour se transporter dans la forêt « la plus considérable de celles qui dépendent de la dite maîtrise de Toulouse... », se doutait-il, ce Chevalier Seigneur de Sérizy, Conseiller du Roi, Président et Lieutenant civil et militaire au bailliage en la maîtrise des Eaux et Forêts du Comté de Marle et de la Fère, Grand Maître Enquêteur et Général Réformateur des Eaux et Forêts dans l'étendue des provinces de Languedoc, Béarn, Navarre, Labourd et Soule qu'on essaierait, trois cents ans plus tard, de faire de l'*histoire militante* avec l'actualité qu'il était en train de vivre ?

*
**

Car c'est bien d'*histoire militante*, en effet, qu'il s'agit, c'est-à-dire de « celle qui se fait non dans les bibliothèques et les archives, avec des livres et des parchemins, pour ainsi dire à huis clos, mais à travers le monde, à la conquête des restes de l'homme... et de ses œuvres, enfouis dans *le sol* » (27).

Et c'est très justement qu'un éminent géographe de l'Université de Toulouse a pu récemment apporter une « *certaine garantie historique* » à des faits géographiques dont l'importance internationale n'était pas à négliger (28) : « ...Voilà donc que l'Histoire scelle son alliance avec les Sciences exactes. Le secours puissant fourni par elles à ses enquêtes nous assure que l'Histoire, contrairement aux anciennes opinions, repose vraiment sur des assises solides, sur des bases sans aucun doute scientifiques. Comme l'a dit son chantre, Lucien FEBVRE, dans une sorte de dernier message : l'Histoire s'avance première dans le chœur des sciences humaines ».

Lucien FEBVRE a prononcé ces paroles en 1956 à l'occasion d'un colloque international (29) dans cette ville de Nancy qui voit se dérouler actuellement un cycle de conférences sur l'histoire forestière. Le forestier a donc bien raison de vouloir, à propos de son

métier, refaire l'histoire de la forêt qui « maintient » dans les cernes concentriques d'accroissement de ses arbres la mémoire fidèle de son passé.

De 1666 (date de son arrivée à Toulouse) à 1685 (date de sa mort à Toulouse dans ce vieil hôtel de la place Saint-Etienne qui s'est récemment transformé en Hôtel des Assurances Sociales!), Louis de FROIDOUR a maintenu, lui aussi, — conformément à sa devise « Sustinui » —, les règles administratives qu'il avait édictées et dont l'heureuse influence peut encore se retrouver dans nos forêts languedociennes à condition qu'on veuille bien les y aller chercher.

Cette monumentale entreprise de réformation forestière dans la Grande Maîtrise de Toulouse au XVII^e siècle méritait d'être rappelée, car elle porte indéniablement l'empreinte d'un grand commis qui disait de lui-même :

« Je suis un homme curieux qui s'est appliqué à tout voir et à tout connaître, afin que rien ne pût échapper à sa connaissance » (30).

et qui, près de deux siècles avant BALZAC, a montré que « l'administration est l'art d'appliquer les lois sans blesser les intérêts, tout y est donc local... » (31).

C'est cette recherche passionnée de la vérité à travers les gens et les choses de son époque qui rend attachante l'étude de l'œuvre de Louis de FROIDOUR, dont quelques-uns des « planistes » de nos Temps Modernes devraient bien s'inspirer. Mais a-t-on encore le temps de philosopher « en marge des vieux livres » ?

SAINT-EXUPÉRY écrit, quelque part dans ses » Carnets » :

« le temps qui étale, c'est le temps de l'historien. Celui qui ajoute, c'est le temps de la vie. Et rien de commun entre les deux, mais on doit pouvoir user de l'un comme de l'autre ». C'est ce qu'essaie de faire le forestier qui peut, grâce à sa formation, jeter des ponts entre le *temps de l'historien* et le *temps de la vie*. Qu'importe que ces ponts ne soient que des passerelles ou des passages à gué, s'ils conduisent à la connaissance du discontinu qu'est la Vie par le chemin de la science du continu qu'est l'Histoire !

NOTES ET COMMENTAIRES

(1) Dans sa lettre n° 3 (de septembre 1667) adressée à son « compère » M. de HÉRICOURT, Louis de FROIDOUR écrit, en particulier :

« ...Après l'établissement de la Compagnie des Indes Orientales, qui commença en 1664, pendant le séjour que la cour fit à Fontainebleau, où j'étais, la guerre contre les Anglais et les Hollandais étant survenue et ces deux puissances ayant fait paroître des flottes très nombreuses et si terribles que jusques alors la mer n'avait rien vu de semblable, le roi en prit une extrême me jalousie, et, comme il est grand en toutes choses, il eut quelque déplaisir

« de voir que ses voisins, qui lui sont infiniment inférieurs, le surpassent « en forces maritimes, de sorte qu'autant que par le passé la marine de France avait été négligée, autant on s'applique à la relever... ».

(2) Dans une lettre du 11 novembre 1673 qu'il écrivait à Louis de FROIDOUR, le très économe COLBERT reprochait à son collaborateur un gaspillage considérable de papier :

« Vous avez employé trop de papiers aux volumes de la réformation des Eaux et Forêts de la Grande Maîtrise de Toulouse, pour peu d'écritures. Ces volumes monstrueux m'empêcheront de les mettre dans ma bibliothèque. Ils se pouvaient réduire à 3 ou 4 qui auraient contenu des matières proportionnées à leur grosseur... ».

(3) Le titre XXIII de l'Ordonnance d'août 1669 traite de la question des « Bois en gruerie, Tiers et Danger ». Ce sont des droits du Domaine si anciens qu'on n'a pu en découvrir l'origine. La *gruerie* est un droit de moitié que le roi prend du prix de la vente de quelques forêts de son royaume (à cause de la justice que le roi fait exercer par ses officiers des Eaux et Forêts). Le *Tiers et Danger* est une autre sorte de droit que le roi prend dans les bois et forêts de quelques particuliers, lors des coupes. Ce droit, soit en nature, soit en deniers, représente le tiers et le dixième de la vente.

(4) L'*arpent de Toulouse* valait, à la mesure royale, 110 perches 1/5 de perche, 24 pieds, 8 pouces et 115 lignes soit 0 ha 56 a 90 ca. L'article 14 du titre XXVII de l'ordonnance forestière de 1669 ayant prescrit de n'utiliser que l'*arpent de Paris*, il fallut procéder à une laborieuse conversion dont les archives gardent la trace.

(5) Le *facteur temps* fut bien mis en évidence par R. TUXEN, au cours du 97^e Colloque International du C.N.R.S. à Toulouse (16-21 mai 1960) sur les méthodes de la cartographie de la végétation. Dans son rapport : « Bernerkungen zu einer vegetationskarte Europas » (Observations sur une carte de la végétation de l'Europe), TUXEN a montré, en particulier, comment devait être interprété un cycle de végétation influencé par l'homme.

Cet auteur a bien souligné, par exemple, comment une carte de la végétation primitive pouvait être esquissée en grande partie en atelier, car elle fait appel à une documentation et à des méthodes essentiellement historiques (Palynologie, histoire forestière...). Par contre, une carte de la *végétation potentielle* doit être dressée sur le terrain par les méthodes phytosociologiques.

(6) « L'analyse a sa place au niveau des disciplines qui concourent à étayer la géographie botanique; elle ne l'a plus lorsque le stade de maturité cartographique est atteint. Même dans les expressions graphiques les plus simples, telles que la représentation par points de la répartition territoriale d'une plante, le cartographe fait déjà une synthèse, au moins intuitive, quand il recherche l'exactitude géographique et topographique du pointé ».

(P. REV. De la clarté en toute chose, même en cartographie de la végétation. 97^e Colloque international du C.N.R.S. à Toulouse (16-21 mai 1960) sur les Méthodes de la Cartographie).

(7) Dans sa lettre à CHAMILLART, Commissaire pour la réformation des forêts de l'Île de France, COLBERT écrit, en septembre 1662 :

« Il y a lieu de se méfier des arpenteurs; les faire surveiller par un homme de confiance, car c'est d'eux que dépend presque tout le fruit de la réformation ».

Et le volume 671 de la Réserve de la Bibliothèque de Toulouse (Réformation Générale des Eaux et Forêts des départements de l'Île de France, Brie, Perche, Picardie et Pays reconquis) ajoute :

« De la fidélité de l'arpenteur dépend une bonne réformation. Ne pas l'employer dans son pays, ni dans les forêts où il peut avoir ses habitudes ».

(8) Cette description est la suivante :

C = hêtres rabougris — B = bois planté de hêtres de 2 à 300 ans —
D = hêtres de 1 à 300 ans — E = vieux sapins clairsemés sans aucun
jeune,

F = bien planté de hêtres de 100 à 120 ans avec quelque jeunesse et par
le haut quelques sapins clairsemés,

G = bois abroutis et rabougris — H = métairies et prés,

J = bien planté de hêtres de 80 à 120 ans bien venants,

K = (idem) — L = quartier rabougri et abrouti.

(9) P. CHABROL. — Esquisse d'une répartition des essences forestières
d'après les procès-verbaux de visitation dressés à l'occasion de la réformation
des Eaux et Forêts dans la Grande Maîtrise de Toulouse au XVII^e siècle.

(Union Internationale des Etudes Pyrénéennes. 3^e Congrès International.
Géronne, 11-16 septembre 1958).

(10) GUINIER (Ph.), POURTET (J.). — Les variations du *Pinus montana*
Miller du Tyrol au Briançonnais.

(Bull. Soc. Bot. France, 1950, 97).

(11) GUINIER (Ph.). — Arbres et forêts du Massif Central.

(Bull. Soc. Bot. France, 1956, 103, 82^e Session extraord.).

(12) OLAGÜE (Ignacio). — La decadencia española.

(Editorial MAYFE, n^o 28, Madrid, 1950, 4 vol.).

(3^e partie: Le complexe du XIX^e siècle (chap. XXIV: les pulsations
climatiques dans la péninsule ibérique).

(13) Pour la forêt de Montech (Tarn-et-Garonne), cependant, les deux
qualificatifs de Chêne noir et de Chêne blanc sont employés, l'un et l'autre.

Le Chêne Tausin, le Chêne vert sont en général bien distingués dans les
procès-verbaux, ainsi que le Chêne kermès.

(14) Le pastel a fait du Languedoc toulousain le *Pays de Cocagne* aux XV^e
et XVI^e siècles. Le nom de « cocagne » provient de *coque* qui représentait
une *boule* de pastel (*Isatis tinctoria*) confectionnée avec les feuilles de cette
plante et qui, traitée de façon spéciale, donnait finalement le pastel, cette
teinture de couleur bleue (voir en particulier Gilles CASTER: La Technique
commerciale du pastel à Toulouse au XVI^e siècle).

(1951, Annales du Midi, t. 63, pp. 305-327).

(15) Notes sur la répartition du Charme dans le Sud-Ouest de la France,
par P. CHABROL.

(Communication à la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse le 19
mars 1958).

(16) En s'appuyant particulièrement sur les travaux de G. ASTRE, l'émi-
nent géologue toulousain qui a fait l'histoire de l'évolution de certains sols
garonnais dans de copieux articles tels que :

— Limons gallo-romains dans la dépression de Treboul.

(Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse, tome 72, 1938, 4^e trimestre, pp. 365
378).

— Le dépôt limoneux de la plaine lauragaise de l'Hers.

(Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse, tome 91, fasc. 3-4, 1956, 3^e et 4^e tri-
mestres, pp. 277-306).

(17) JOLYET avait déjà mis ce fait en évidence dans son « Traité Pratique
de Sylviculture » (pp. 393-394), 1916. Il recommandait, en particulier, l'éta-
blissement d'un « sous-étage de charmes élevés sous forme de têtards » dans
certaines parties du Sud-Ouest de la France, en association avec le Chêne
pédonculé.

(18) Le Hêtre dans la Chartreuse de Valbonne, par A. FLAUGÈRE, P. MARCELIN, G. KUHNOLTZ-LORDAT, A. JOUBERT.
(Montpellier. Imprimerie Ch. DEHAN, 1930).

(19) Un de nos savants phytogéographes toulousains n'a-t-il pas coutume de dire, à propos du Hêtre: « Fagus... or not to be? » Citons, en passant, quelques travaux sur le Hêtre de Valbonne... et d'ailleurs:

COINTAT (M.). — La dégradation des forêts dans le département du Gard.
(R.F.F., Fév. 1954, p. 99-114).

— Le Hêtre de Valbonne.
(R.F.F., Nov. 1954, p. 657-661).
(Propos d'un sceptique).

GUINIER (Ph.). — Le Hêtre de la forêt de Valbonne est une relique glaciaire.
(R.F.F., Mai 1956, p. 325-329).

HERVÉ (P.). — A propos du Hêtre de Valbonne.
(R.F.F., Mai 1956, p. 330-334).

PARDÉ (J.). — A propos du Hêtre de Valbonne, relique glaciaire ou plantation de moines?
(R.F.F., Janv. 1956, p. 29-38).

DUGELAY (A.). — Le Hêtraie de la Sainte-Baume.
(R.F.F., Janv. 1958, p. 1-26).

DIMITRIU-TATARANU. — Origine et position systématique des ilots de Hêtre du Sud-Est de la France.
(R.F.F., Mars 1959, p. 193-213).

LESAGE (G.). — La Hêtraie normande, peuplement artificiel.
(R.F.F., Nov. 1954, p. 649-656).

PLAISANCE (G.). — La chasse au Hêtre dans le passé.
(R.F.F., Sept. 1950, p. 458-461).

et les savoureuses études de:

GAUSSEN (H.). — La Hêtraie sans Hêtre.
(R.F.F., Oct. 1953, p. 650-654).

MOLINIER (R.). — La Hêtraie sans Hêtre et l'étage du Hêtre sans Hêtraie.
(R.F.F., Mars 1954, p. 145-150).

(20) Dans son « Instruction pour la vente des Bois du Roi » (Toulouse, Raymond BOSCH, 1668), Louis de FROIDOUR précise d'ailleurs que les « moyens pour mettre les Bois du Roi en valeur et d'en bien régler les coupes » sont:

1° la reconnaissance de l'ancien bornage,

2° le mesurage, la confection des plans, la description exacte des forêts par triage en indiquant la nature des bois, l'âge, la qualité, la croissance, les vides...,

3° la visite exacte, « avec idoines si possible » (marchands de bois, experts forestiers) pour faire connaître « la qualité du fonds », et les essences (garrigue ou châtaignier, Hêtre ou Chêne) de belle venue ou rabougries.

On ne peut donc pas dire que les enquêteurs dans les forêts n'aient pas reçu des instructions précises pour signaler la nature des essences forestières rencontrées!

(21) On trouve dans D-28:

« ayant trouvé la forêt complantée d'essence de chaisne blanc, vulgairement appelé le roube, le tout à haute fustaye, les arbres y étant depuis cent ans et davantage, en des endroits fort beaux et bien venus, et en d'autres pourris et gastés de vieillesse, ne pouvant servir que pour le feu n'y ayant autre mélange que de vassalhe de chaisne blanc, chaisne verd, quelques pins et broussaille ».

(22) Renseignements communiqués par M. le Directeur des Archives Départementales du Gard (14 décembre 1961).

(23) C'est le cas, par exemple, de la forêt de la Bêlène, dans le département de l'Ariège. Située en plaine elle figure dans la description des forêts visitées dans la maîtrise de Pamiers.

Un procès-verbal de mesurage en fut dressé le 19 décembre 1669 par CAUBERT et DELHON (maîtrise de Pamiers - P 1) (1 950 arpents). Le procès-verbal de visite la décrit comme étant bien plantée de futaie de Chênes de 100 à 102 ans et de « Hêtres dégradés en plusieurs endroits par les coupes journalières ». En 1941, une estimation des peuplements de ce massif donnait, sur une surface de 421 hectares :

Chênes : 23 682 m³ — Hêtres : 9 060 m³.

Ces simples chiffres montrent la *progression* du Hêtre dans la constitution du peuplement de la forêt de la Bêlène depuis le XVII^e siècle. Les causes doivent en être trouvées dans les modes d'exploitation de ce massif.

(24) Ce sont ces qualités particulières au Sapin méridional (dont le plus bel exemple est celui du *Sapin de l'Aude*), qui font qu'à l'heure actuelle on s'intéresse particulièrement à la propagation de cette race dont les graines seront conservées dans la moderne sécherie de La Cabanasse (Pyr.-Or.).

(25) Si l'on consulte, en effet, les procès-verbaux de visite du Conservateur DRALET en 1808 (volume P. 335 des Archives Départementales de la Haute-Garonne, Série Moderne), on peut lire que ce forestier a reconnu à la forêt de Sainte-Croix une superficie de 336 arpents (elle n'avait pas changé depuis 1667?) comprenant moitié Sapin, moitié Hêtre en taillis (qu'était devenu le Hêtre de futaie depuis 1667?). DRALET rappelle les vicissitudes de cette forêt qui fut dévastée par les délinquants jusqu'à l'an V. Et pourtant un arrêt du 12 mars 1702 avait décidé que tout arbre sortant de cette forêt devait être marqué! Confisquée par la Révolution aux Religieuses de Sainte-Croix, cette forêt fut reprise par l'Etat en l'an X. Elle est actuellement forêt communale, en partie. Si l'on ajoute que les vicissitudes naturelles ne l'ont jamais épargnée (un ouragan abattit 1 300 des plus beaux Sapins qui furent vendus le 28 nivôse an IX), on peut conclure que ce n'est pas dans une sage gestion qu'il faut aller chercher le secret de la pérennité de la forêt de Sainte-Croix!

(26) P. CHABROL. — Etude historique du traitement de la forêt domaniale de Grésigne (Tarn), 22 mars 1957.

(Archives administratives).

(27) Entretiens de Marcel BRION avec Henri BERR.

(Nouvelles Littéraires, 18 mars 1954).

(28) Jean SERMET. — « Note sur une certaine garantie historique de non privation des eaux du Carol pour l'irrigation en Espagne ».

(Note dactylographiée inédite).

(29) Colloque International sur « le Fer à travers les âges ». Discours d'ouverture.

(Actes du Colloque. Annales de l'Est, Nancy. Mémoire n° 16, 1956, 592 pages).

(30) Lettre de Louis de FROIDOUR à BARILLON (1671).

(31) H. de BALZAC: Le Médecin de Campagne (1833).